

Nombre de délégués en exercice : 65

Présents : 49 jusqu'au point n°8 inclus,
50 jusqu'au point n°16 inclus,
51 jusqu'au point n°37 inclus,
52 jusqu'au point n°68 inclus,
50 au point n° 69.

Votants : 64 jusqu'au point n° 68 inclus
61 au point n° 69

Secrétaire de séance : M. André Yuste

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A PRIS ACTE DES :

Relevé de décisions du bureau communautaire du 6 décembre 2018.

Relevé des décisions relevant de la délégation d'attributions au Président du 26 septembre 2018 au 07 décembre 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le compte-rendu du conseil communautaire du 29 septembre 2018.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le choix de la **Société Française de Distribution d'Eau** pour assurer, en tant que **Déléataire de la gestion du service public d'assainissement du secteur Sud** de la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne.

A APPROUVE La convention de délégation de service public et ses annexes, pour une durée de 3 années.

A AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention de délégation de service public.

A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES De prendre la compétence facultative en matière de « gestion des eaux pluviales urbaines » qui deviendra une compétence obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2020.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'adhésion de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir au Syndicat Marne Vive.

A APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (5 VOIX CONTRE : MME MAUD TALLET, M. DANIEL GUILLAUME, M. MICHEL BOUGLOUAN, MME KLEIN-POUCHOL, M. JEAN CALVET ; 5 ABSTENTIONS : M. PATRICK CABUCHE, M. ALAIN LECLERC, MME GHISLAINE MERLIN, MME DANIELLE GAUTHIER, M. GERARD EUDE) **Les conventions de partenariat entre la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et les communes du territoire pour la mise à disposition d'un site en open data via la plateforme de l'agglomération.**

A AUTORISE Monsieur le Président à signer chaque convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

A DENONCE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Les deux conventions de création et de gestion du service commun archives entre les communes de Roissy-en-Brie, Pontault-Combault et l'ancienne communauté d'agglomération « La Brie Francilienne ».

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La convention de gestion des archives de la commune de Pontault-Combault par le service archives de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,

A AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout avenant et document y afférents.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La revalorisation des tarifs de +1.8% des prestations effectuées par le restaurant communautaire pour les adultes à compter du 1^{er} janvier 2019.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'adhésion de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne au Groupement d'Intérêt Public Maximilien et la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Maximilien ;

A AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes relatifs à cette adhésion et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

A PROCEDE A l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne au groupement d'Intérêt Public :

Vu le scrutin, ont été élus :

- Titulaire : M. Jean-Claude GANDRILLE
- Suppléant : M. Jean-Louis GUILLAUME

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La décision modificative n°2 2018 du budget principal dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	5 878 002.07 €
Recettes	5 878 002.07 €

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	211 335.23 €
Recettes	0.00 €

A VOTE La décision modificative n°2 du budget principal 2018 de la CA par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La décision modificative n°2 du budget annexe assainissement secteur Val Maubuée dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	318 767.78 €
Recettes	318 767.78 €

<u>Exploitation</u>	
Dépenses	51 934.20 €
Recettes	51 934.20 €

A VOTE La décision modificative n°2 du budget annexe assainissement secteur Val Maubuée de la CA par chapitre en section d'exploitation et par chapitre/ opération en section d'investissement

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La décision modificative n°2 du budget annexe assainissement secteur Marne et Chantereine et dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	279 036.83 €
Recettes	279 036.83 €

<u>Exploitation</u>	
Dépenses	-33 148.00 €
Recettes	-33 148.00 €

A VOTE La décision modificative n°2 du budget annexe assainissement secteur Marne et Chantereine de la CA par chapitre en section d'exploitation et par chapitre/ opération en section d'investissement

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La décision modificative n°2 du budget annexe assainissement secteur Brie Francilienne dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	13 678.11 €
Recettes	13 678.11 €

<u>Exploitation</u>	
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

A VOTE La décision modificative n°2 du budget annexe assainissement secteur Brie Francilienne de la CA par chapitre en section d'exploitation et par chapitre/ opération en section d'investissement

A APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 VOIX CONTRE : MME MAUD TALLET, M. DANIEL GUILLAUME ; 2 ABSTENTIONS : M. MICHEL BOUGLOUAN, MME KLEIN-POUCHOL) Le versement d'un fonds de concours de 47 904 € au profit de la commune de Brou-sur-Chantereine qui financera le programme d'investissement 2018 à savoir la seconde phase des travaux de requalification de la rue Pasteur (travaux évaluée à 206 345 € HT)

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le versement d'un fonds de concours de 44 292.00 € au profit de la commune de Roissy en Brie qui financera les travaux de mise en accessibilité de 9 arrêts de bus dont le cout est évalué à 150 179.00 €.

A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES De pourvoir l'emploi de chargé d'accompagnement et de développement des entreprises par un candidat contractuel compte tenu de ses qualifications et de son expérience.

A PRECISE Que l'intéressée a pour missions, sous l'autorité du Directeur du développement économique :

- Accompagner les entreprises, et plus spécifiquement les TPE dans leur création et leur développement : savoir les orienter vers les interlocuteurs adéquats ou assurer en direct l'accompagnement
- Mettre en place un accompagnement individuel au démarrage et post création
- Mettre en place et animer un programme d'actions collectives en lien avec la création et le développement des entreprises

A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES De pourvoir l'emploi de responsable protocole et manifestations par un candidat contractuel compte tenu de ses qualifications et de son expérience.

A PRECISE Que l'intéressée a pour missions, sous l'autorité du Directeur du cabinet du président :

- Organiser les événements et manifestations de l'agglomération relevant du cabinet du Président : manifestations grand public comme les cérémonies de vœux, événements internes (réunions et/ou fêtes du personnel) et protocolaires (inaugurations, premières pierres, visites officielles, vernissages, etc.)
- Faire l'interface avec les services pour les besoins techniques des autres événements internes ou externes
- Gérer le budget du cabinet du Président

- Centraliser les commandes d'objets promotionnels

A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES De pourvoir l'emploi de chargé d'opérations d'aménagement et d'entretien des espaces verts par un candidat contractuel compte tenu de ses qualifications et son expérience.

A PRECISE Que l'intéressée a pour missions, sous l'autorité de la directrice de la direction de l'environnement et du développement durable :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage et/ou la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'aménagements paysagers
- Participer aux dossiers transversaux de la direction
- Assurer le contrôle et l'exécution des travaux confiés aux entreprises de maintenance et de travaux neufs
- Rédiger et analyser les pièces techniques des marchés publics dans le domaine d'activité
- Réceptionner les travaux et évaluer la qualité des services
- Participer à l'élaboration du budget et de son suivi dans le domaine d'activité
- Rédiger les réponses aux courriers
- Réaliser les inventaires des sites confiés aux entreprises de maintenance et report sur SIG

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La convention unique pour l'année 2019 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

A AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

A VALIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le nouveau programme d'actions du contrat intercommunal de développement (CID) de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne et le principe de signature de l'avenant au contrat cadre.

A AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La convention de refacturation des moyens matériels, techniques et humains mis à disposition par la ville de Vaires-sur-Marne à la Communauté d'agglomération pour l'année 2018 et les années suivantes,

A AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous documents y afférents.

A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à :

- **engager la procédure de passation du marché public dans le cadre de l'achat de fournitures, de prestations annexes et de maintenance de matériels, logiciels, réseaux et téléphonie** pour la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, dont le montant prévisionnel total s'élève à 350 000 € HT et qui comprend 4 lots :
 - o Lot 1 : Fournitures, prestations annexes et maintenance de solutions de stockage (SAN), de serveurs et de solutions de virtualisation
 - o Lot 2 : Fournitures, prestations annexes de postes de travail, de périphériques associés et de petits matériels informatiques et de téléphonie
 - o Lot 3 : Fournitures, prestations annexes et maintenance d'équipements réseaux
 - o Lot 4 : Achat, maintenance et renouvellement de logiciel ou licences
- signer le ou les marché(s) à intervenir et tout document s'y afférent.

A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à :

- **engager la procédure de passation du marché public dans le cadre de l'acquisition, la maintenance et l'assistance des photocopieurs ; l'achat et la maintenance de la licence Watchdoc** pour la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, dont le montant prévisionnel total est estimé par an à 60 000 € HT pour le lot 1 (Maintenance du parc existant et prestations associées) et 52

- 500 € HT pour le lot 2 (Acquisition de photocopieurs neufs et prestations associées), sans montant minimum, ni montant maximum ;
- signer le ou les marchés à intervenir et tous les documents y afférent.

A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le Président de la Communauté d'agglomération à signer un avenant à chacune des conventions de mise à disposition de deux agents de catégorie B du Nautil auprès de l'association Aqua-Club Pontault/Roissy, dans les conditions définies dans ladite convention, à compter du 1er septembre 2018.

A DIT Que pour l'un la mise à disposition passe à 1032 heures soit la quotité horaire de 66.07 % du temps de travail annuel de l'agent, et que pour l'autre la mise à disposition passe à 1047 h soit la quotité horaire de 67.03 % du temps de travail annuel de l'agent.

A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 ABSTENTIONS : M. JEAN CALVET, M. ERIC BITBOL) Un tarif dit « Entrées Cours Privés » adapté à chaque équipement sportif de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, à compter du 1^{er} janvier 2019

A DIT Que ce tarif est constitué du prix d'entrée appliqué aux usagers complété d'une redevance forfaitaire additionnelle pour occupation du domaine public à titre privé payé par les éducateurs,

A FIXE La redevance forfaitaire à 4 euros toutes les 5 entrées.

A DIT Que ce tarif n'est applicable et accessible qu'aux éducateurs sportifs, à la condition qu'ils aient été dûment autorisés à pratiquer des activités d'auto entrepreneuriat par la Communauté d'agglomération dans ses équipements.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'abrogation de la délibération n° 160680 du 30 juin 2016 relative au projet de marché public relatif à la fourniture et l'installation d'un système harmonisé et informatisé de contrôle d'accès et de billetterie et le dossier de consultation des entreprises, dont le montant prévisionnel est de 215 159 € HT pour l'acquisition, l'installation, la maintenance et les sessions de formation (première année) pour l'ensemble des équipements,

A AUTORISE Monsieur le Président à signer et à exécuter l'accord cadre à bons de commandes passé sans minimum ni maximum annuel, ainsi que tous les documents y afférents, dont le soumissionnaire retenu à la CAO est la société Elisath SAS.

A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES De dénommer, en hommage à Nina SIMONE, le futur Conservatoire Intercommunal en construction à Pontault-Combault : « Conservatoire Nina Simone »

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La convention-cadre de partenariat avec l'association l'Ecole de Musique et Orchestre d'Harmonie de Champs sur Marne (EMOHC), établie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019,

A AUTORISE Monsieur le Président à signer la présente convention et toute pièce et document y afférent.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le versement en janvier 2019 d'un acompte sur la contribution à l'EPCC « la Ferme du Buisson » de 1 000 000 d'euros.

A FIXE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le montant de l'acompte à verser à l'association EMOHC à 211 509 euros (deux cent onze mille et cinq cent neuf euros) correspondant à six mois de fonctionnement (janvier à juin 2019),

A FIXE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES A 108.000,00 euros le montant de l'avance sur subvention à verser à la Mission Locale pour l'Emploi de Marne-la-Vallée / Val Maubuée, qui sera déduit du montant global,

A FIXE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES A 55.000,00 euros le montant de l'acompte sur subvention à verser à la Mission Locale du Bassin Chellois, qui sera déduit du montant global,

A FIXE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES A 23.000,00 euros le montant de la subvention à verser à la Mission Locale du Plateau de Brie pour couvrir la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019, sous réserve d'avoir été destinataire des éléments mensuels d'activité du 1^{er} trimestre 2019 de la Mission Locale du Plateau de Brie, et d'un basculement des bases de données les concernant vers la Mission Locale unique en préfiguration.

A FIXE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES A 35.000,00 euros le montant de l'acompte sur subvention à verser à l'association Ingénierie d'Insertion Nord-Ouest Seine-et-Marne (IINO 77), qui sera déduit du montant global,

A FIXE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES A 85.000,00 euros le montant de l'acompte sur subvention à verser à la Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi du Val Maubuée (M2IE), qui sera déduit du montant global,

A FIXE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES A 20.000 euros le montant de l'acompte sur subvention à verser à l'association « FABLAB DESCARTES » pour un montant d'acompte qui sera déduit du montant global,

A FIXE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES A 90.000 euros le montant de l'acompte sur subvention à verser à l'Incubateur Marne la Vallée Descartes pour un montant d'acompte qui sera déduit du montant global,

A FIXE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES A 100.000 euros le montant de l'acompte sur subvention à verser à l'Agence Marne La Vallée Descartes Développement pour un montant d'acompte qui sera déduit du montant global,

Pour les 9 délibérations ci-dessus :

A APPROUVE La convention de participation financière à passer avec chacune des associations,

A AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES De fixer les tarifs pour la maison de l'entreprise innovante pour l'année 2019, tels qu'ils figurent ci-après :

1 - Tarifs Immobilier d'entreprise

Fablab et Descartes Développement et Incubateur	année 1		année 2		année 3		année 4		année 5	
Loyer €/m ² /HT/HC/annuel	145		145		145		145		145	
Provisions pour charges €/m ² HT/annuel	23		23		23		23		23	
Reversement fiscalité locale en €/m ² /annuel : taxe sur le foncier bâti et taxe sur les bureaux	44		44		44		44		44	

Hôtel d'entreprises	année 1		année 2		année 3		année 4		année 5	
Redevance €/m ² /HT/HC/annuel	165		165		165		187		187	
Provisions pour charges €/m ² HT/annuel	27		27		27		31		31	
Reversement fiscalité locale en €/m ² /annuel : taxe sur le foncier bâti et taxe sur les bureaux	44		44		44		44		44	

2 - Tarifs services communs

◆ SALLES DE REUNION

Réservation suivant planning.

- Salle de 100m² (équipée + office traiteur)
 - *Hébergé (7h / mois, au-delà tarif « Domicilié »).....gratuit
 - *Domicilié 10€ HT / heure
 - *Extérieur 20€ HT / heure
- Salle de 20 à 30m² (équipée)
 - *Hébergé (14h / mois, au-delà tarif « Domicilié ») gratuit
 - *Domicilié 5€ HT / heure
 - *Extérieur 10€ HT / jour

◆ SALLE DE PROTOTYPAGE

- droit d'accès pour 1 emplacement de 6m² 100 € HT/ mois

◆ BOX DE STOCKAGE

- 1 Box « stockage »20 € HT/ mois

♦ **STANDARD TELEPHONIQUE**

- durant les heures habituelles d'ouverture (base de 2 réception /J max) gratuit
- Au-delàDevis personnalisé

♦ **TELECOPIEUR**

Accessible durant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

- Réception gratuit
- France / Europe : envoi 1^{ère} page..... 0,76 € HT
- France / Europe : envoi 2^{ème} page et suivantes 0,38 € HT
- Autres : envoi 1^{ère} page 2,29 € HT
- Autres : envoi 2^{ème} page et suivantes..... 1,14 € HT

♦ **PHOTOCOPIEUR**

Code personnel attribué à chaque entreprise.

- A4..... 0,20 € HT
- A3..... 0,35 € HT

SERVICE POSTAL (Colis acceptés - sauf palettes)

Heure limite de dépôt du courrier dans votre casier : 15h30.

- Distribution le matin à partir de 9h15 gratuit
- Affranchissements selon le tarif postal
- Acheminement au bureau de poste gratuit
- Réexpédition du courrier (4 réexpéditions/mois) selon le tarif postal

♦ **AUTRES**

- 1 place de parking 25 € HT /mois
- Internet15 € HT/mois
- 1 ligne téléphonique France et portable hors n° spéciaux et international.....4 € HT/mois
- 1 location de poste téléphonique 1 € HT/mois

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES L'avenant n°11 à la concession d'aménagement de la ZAC de la Tuilerie avec la société Aménagement 77, considérant la nécessité d'adapter les modalités d'imputation des charges de l'aménageur aux missions restant à réaliser jusqu'à la clôture de l'opération.

A AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°11 ainsi que tout document y afférant.

A APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES (POUR LES 5 COMMUNES 7 VOIX CONTRE : MME MAUD TALLET ; M. DANIEL GUILLAUME ; M. MICHEL BOUGLOUAN ; M. PATRICK CABUCHE ; MME DANIELLE GAUTHIER ; MME DANIELE KLEIN-POUCHOL, M. JEAN CALVET) La dérogation à la règle du repos dominical sur cinq communes du territoire en 2019 pour 12 dimanches, comme suit :

Champs-sur-Marne	Chelles	Noisiel	Pontault-Combault	Roissy-en-Brie
EN PLUS, 1 ABSTENTION :				
MME JULIE GOBERT				
13 janvier	13 janvier	13 janvier	13 janvier	13 janvier
30 juin	30 juin	20 janvier	30 juin	20 janvier
1er septembre	1er septembre	30 juin	1er septembre	30 juin
08 septembre	08 septembre	07 juillet	08 septembre	07 juillet
29 septembre	29 septembre	08 septembre	29 septembre	08 septembre
03 novembre	03 novembre	15 septembre	10 novembre	15 septembre
24 novembre	24 novembre	24 novembre	24 novembre	24 novembre
1er décembre	1er décembre	1er décembre	1er décembre	1er décembre
08 décembre	08 décembre	08 décembre	15 décembre	08 décembre
15 décembre	15 décembre	15 décembre	15 décembre	15 décembre
22 décembre	22 décembre	22 décembre	22 décembre	22 décembre
29 décembre	29 décembre	29 décembre	29 décembre	29 décembre

- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES** La mise en place d'une procédure d'indemnisation des professionnels riverains de l'avenue de la République à Pontault-Combault, et de constituer une commission de règlement amiable ;
- A DESIGNE** A l'unanimité, en qualité de représentants de la Communauté d'agglomération au sein de cette commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques : membre titulaire : Mme Hafida Dhabî ; membre suppléant : M. Gérard Eude.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** L'avenant n°1 à la convention relative aux prestations de nettoyage et de salage des voies communautaires situées dans les ZAE de la Tuilerie et de la Trentaine,
- A AUTORISE** Le Président à signer ledit avenant et tout document y afférant.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Le report au 15 octobre 2019 du remboursement de l'avance consentie à la SEM M2CA au titre du traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Régalle à Courtry.
- A AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'avance en date du 23 décembre 2014 ainsi que tout document y afférant.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** La prorogation de garantie d'emprunt souscrit par M2CA au titre du traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Régalle à Courtry.
- A AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite garantie ainsi que tout document y afférant.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** La prorogation de garantie d'emprunt souscrit par M2CA au titre du traité de concession d'aménagement de la ZAC Castermant à Chelles.
- A AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite garantie ainsi que tout document y afférant.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** L'avenant n°3 au contrat d'exploitation de l'assainissement du Val Maubuée entre la CAPVM et la SFDE – Complément au BPU relatif aux travaux de branchement pour prendre en compte la réglementation de l'amiante – modification du règlement de service.
- A AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** L'avenant n°1 au contrat d'exploitation de l'eau potable secteur ex Val Maubuée entre la CAPVM et la SFDE – mise à jour du descriptif des dispositifs de lutte contre l'incendie pour l'année 2018 – Redéfinition des travaux de renouvellement programmé et précisions sur le fonctionnement du compte de réalisation des travaux de renouvellement – complément BPU relatif aux travaux de branchement pour prise en compte de la réglementation amiante – modification du règlement de service.
- A AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** La Convention d'Intervention Foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne et la Commune de Pontault-Combault avec comme date de fin le 31/12/2023.
- A AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et l'ensemble des documents s'y rapportant.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** La Convention d'Intervention Foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne et la Commune de Chelles pour la période 2019-2021.

- A AUTORISE** Monsieur le Président à signer la Convention et l'ensemble des documents s'y rapportant.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** L'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Castermant à Chelles entre la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne et la SEM M2CA relatif à la prolongation de la durée de la concession de jusqu'au 31/12/2019.
- A AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférant.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Le principe d'une mise à disposition temporaire, d'au moins vingt-cinq ans, d'une partie des terrains sis « Plateau de Bel Air » à Courtry sous forme de bail emphytéotique, pour la mise en place d'un projet de ferme photovoltaïque.
- A AUTORISE** Le Président à signer la promesse synallagmatique de bail emphytéotique, le bail et l'ensemble des documents s'y rapportant.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** La cession à EPAMARNE des 654 actions des membres du collège privé, représentant 15,27% du capital de la Société, lequel est composé de 4 280 actions
- A APPROUVE** La cession à EPAMARNE de 486 actions de la ville de Chelles sur les 1 813 actions qu'elle détient, et dont la représentation au capital de la société passe de 42% à 31%, moyennant le prix global de 114 696 euros.
- A APPROUVE** La cession à EPAMARNE de 315 actions de la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne sur les 1 813 actions qu'elle détient, et dont la représentation au capital de la société passe de 42% à 35%, moyennant le prix global de 74 340 euros.
- A APPROUVE** La signature du protocole d'accord avec la ville de Chelles et l'EPAMARNE, le pacte d'actionnaires et les statuts modifiés de la société.
- A APPROUVE** Le changement de mode d'exercice de la Société M2CA de Société d'Economie Mixte en société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National.
- A DESIGNE** A l'unanimité des suffrages exprimés, en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne au conseil d'administration de la SPLA-IN :
- Mme Céline Netthavongs, M. Jean-Claude Gandrille, M. Xavier Vanderbise, M. Gérard Eude**
- A AUTORISE** Le Président à signer avec les actionnaires de M2CA, la cession des actions, les statuts et le pacte d'actionnaires de la société publique locale d'intérêt national M2CA.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** La prise de participation de la SEM Aménagement 77 dans le capital de la SCCV Melun Route de Montereau,
- A AUTORISE** Le représentant au Conseil d'Administration de la SEM Aménagement 77 à voter en faveur de cette prise de participation.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** La prise de participation de la SEM Aménagement 77 dans le capital d'une société par actions simplifiée (SAS) à créer pour un montant de 4 900 €.
- A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Monsieur le Président à :
- Engager la procédure de passation du marché public dans le cadre du projet de gestion de la Gare routière de Torcy dont les caractéristiques essentielles et le montant prévisionnel sont énoncées ci-dessous :
 - Type de marché : marché de service
 - Caractéristiques essentielles :
 - Contrôle d'accès et la coordination des mouvements,
 - Coordination de l'information-voyageurs (information statique et dynamique)

Gestion du futur local conducteur

- Montant prévisionnel est de 500.000€ H.T. sur la totalité de la durée du marché

- Signer le marché à intervenir et tout document s'y afférent,

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La convention de transfert de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du local d'exploitation mutualisé à la gare routière de Torcy,

A AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tout document y afférent.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'avenant à la convention de financement relative à l'aménagement de la gare routière, pour la réalisation du local conducteurs mutualisé et la convention d'occupation du domaine d'Ile de France Mobilités pour la réalisation du local conducteurs mutualisé,

A AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et la Convention et tout document afférent à ces dossiers.

A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le Président à signer la convention tripartite de réservation de logements annexée à la présente délibération avec la commune de Lognes et la SA HLM Domaxis, ainsi que tout document y afférent.

A FIXE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La nouvelle tarification du droit de place et de la caution des aires d'accueil des Gens du Voyage du secteur sud de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne comme suit :

	Tarif actuel	Tarif au 1 ^{er} janvier 2019	Tarif au 1 ^{er} janvier 2020
Droit de place en €	4.00	4.10	4.20
Caution en €	150	200	200

A RAPPELE Que les consommations en eau et en électricité sont facturées comme suit :

	Secteur centre	Secteur sud
Eau (m3) en €	4.36	4.50
Electricité (KW/h) en €	0.18	0.18

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le Document Cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne,

A AUTORISE Le Président à signer tout document y afférent.

A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à signer la Convention Pluriannuelle de Renouvellement Urbain de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, et tout document y afférent.

A EMIS A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Un avis défavorable à la demande d'autorisation d'épandage des digestats de méthanisation de la société CVO77 sur les terres des villes de Pontault-Combault et Roissy-en-Brie.

A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à :

- Retirer la délibération n°180645 en date du 28 juin 2018 car il convient de préciser la forme de chaque lot initialement défini,
- Engager la procédure de passation du marché public **pour des missions, de bureau d'études bâtiments Tous Corps d'Etat, de bureau d'études VRD et paysages, de contrôles techniques, de coordinations SPS relatives à des travaux de bâtiments** dont les caractéristiques essentielles et le montant prévisionnel sont précisés dans la délibération,
- Signer le ou les marché(s) à intervenir et tout document s'y afférant.

A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 ABSTENTIONS : M. ERIC BITBOL, M. BERNARD NAIN ; 25 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : M. BRICE RABASTE, MME COLETTE BOISSOT, M. BENOIT BREYSSE, MME CLAUDINE THOMAS, M. JACQUES PHILIPPON, M. ALAIN MAMOU, MME CELINE NETTHAVONGS, MME AUDREY DUCHESNE, MME MICHELE DENGREVILLE, M. CHRISTIAN QUANTIN, MME CATHERINE MORIO, M. GUILLAUME SEGALA, M. OLIVIER SAVIN, M. XAVIER VANDERBISE, M. ANTONIO DE CARVALHO, MME MICHELLE FABRIGAT, MME NADIA DRIEF, M. JEREMY ZERDOUN, MME MAMAILLE TATI, M. JEAN-EMMANUEL DEPECKER, MME HAFIDA DHABI, MME CLAUDE PAQUIS-CONAN, M. PHILIPPE VINCENT, MME MONIQUE COULAIS, M. JEAN-LOUIS GUILLAUME)

Monsieur le Président à ester en justice en matière pénale et à se constituer partie civile au nom de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne dans le cadre d'une procédure de dépôt de plainte contre l'ex président de l'ex communauté d'agglomération Marne et Chantereine , contre le comptable public et tous autres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Date affichage : 28 décembre 2018